



Fédération de l'UPA  
du Centre-du-Québec

*L'Union des  
producteurs  
agricoles*

## **ERRATUM**

Vous trouverez ci-joint l'annexe 3 « Mémoire du BAPE – Section relève agricole » qui devrait se retrouver au document « Mémoire de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec sur le développement de la production porcine au Québec » en remplacement de l'annexe 3 « Comité de réflexion sur l'expansion des productions agricoles (CREPA) ».

Document qui sera présenté au Bureau des audiences publiques du Québec le 8 avril 2003.

Sylvie Bouchard, secrétaire  
Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec  
31 mars 2003

## **ANNEXE 3**

**MÉMOIRE BAPE  
SECTION RELÈVE AGRICOLE**



## SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

1940, rue des Pins, Nicolet, Qc J3T 1Z9  
Tél.: 819-293-5838 - Télécopieur: 819-293-6698

---

### MÉMOIRE BAPE – SECTION RELÈVE AGRICOLE

#### L'ORGANISATION

Le Syndicat de la relève agricole du Centre-du-Québec est formé depuis 1986 et s'est aussitôt affilié à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et à la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec.

Aujourd'hui, le Syndicat compte sur près de 80 membres répartis en trois groupes locaux, soit l'Association de la relève agricole des Bois-Francs (ARABF), l'Association de la relève agricole de Nicolet (ARAN) et l'Association de la relève agricole de Drummond (ARAD).

La défense des intérêts socio-économiques de ses membres et la promotion de la formation agricole sont les deux mandats principaux que se sont donnés ces jeunes dans le but de faciliter leur établissement. L'arrivée, en juin 2001, du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) a provoqué une vive réaction chez la relève agricole; l'établissement en production porcine et même en production animale devenait, pour ainsi dire, presque impossible. Malgré cela, la relève agricole adhère aux principes de développement durable de l'agriculture et de la production porcine.

#### PRÉOCCUPATIONS DE LA RELÈVE À L'ÉGARD DE LEUR ÉTABLISSEMENT

Depuis plusieurs décennies on voit diminuer le nombre de fermes de façon assez marquée; 10 % des fermes québécoises ont disparu au cours des 10 dernières années. En 2000, lors de l'enregistrement des producteurs au MAPAQ, 11,5 % ont déclaré avoir besoin d'une relève d'ici 2005. À ce chapitre, on note que la proportion d'entreprises avec relève a diminué de 70 à 65 % de 1997 à 2000. Donc, il y a plus d'entreprises qui se retrouvent en situation d'incertitude par rapport à la relève ou qui n'en ont tout simplement pas. Désire-t-on maintenir l'agriculture en région pour occuper le territoire?

Selon la formule d'établissement préconisée, différentes difficultés se présentent aux jeunes. En effet, il existe deux modes d'accession à la profession : la transmission de l'entreprise agricole d'une génération à l'autre et le démarrage d'un nouveau lieu d'élevage.

Le premier exige des parents et des successeurs une excellente planification du transfert des actifs, du savoir et des pouvoirs. Cette formule implique nécessairement que les parents acceptent de céder l'entreprise en tenant compte du lien familial en vendant l'entreprise à un prix souvent à peine équivalent à 50 % de la valeur de l'entreprise, et même moins. Le second, principalement le cas de relève non-apparentée, amène un problème de manque de capital (capitalisation importante des entreprises, prix des terres, prix du quota, etc.).

La pression exercée par la nouvelle réglementation (REA) favorise la hausse du **prix des terres** de façon substantielle, on parle d'une hausse de 53 % de la valeur marchande de 1997 à 2001 au Québec et une hausse de 86 % de 1992 à 2002 pour le Centre-du-Québec. La possession des terres devient par le fait même, un frein majeur à l'accès à la profession pour la relève, principalement celle en démarrage.

**L'accès au financement** est une autre source d'embûche pour la relève étant donnée l'importante capitalisation de l'agriculture. Le capital agricole moyen de la région Centre-du-Québec (17) se chiffre à 752 000 \$, dont 552 000 \$ représentent le foncier (terres et bâtiments). Pour ces mêmes entreprises, on parle de revenus bruts moyens de l'ordre de 225 000 \$ annuellement. La disproportion entre la valeur marchande et la valeur économique de l'entreprise ne justifie pas le prix qu'on doit payer pour accéder à la propriété. D'autant plus que pour le jeune qui souhaite s'établir, il doit fournir certaines garanties pour obtenir du financement. Or, du capital, le jeune en a peu et les revenus générés ne justifient pas le prix d'acquisition.

**Les structures d'entreprises** changent; on dénombre davantage d'entreprises de groupe au détriment d'entreprises à propriétaire unique. Cette formule a des avantages fiscaux intéressants et indéniables, et permet une qualité de vie aux sociétaires ou actionnaires impliqués. Évidemment, pour la première génération cette formule semble sans inconvénient. Mais qu'en sera-t-il lors du transfert à la prochaine génération? Les besoins en capital seront accrus et la gestion de ces entreprises, par une seule personne, sera-t-elle encore possible? Les fermes deviendront-elles des compagnies à actions gérées par un homme d'affaires qui embauche des travailleurs agricoles pour accomplir la tâche et qui permettront au gestionnaire de faire le plus de profits possibles? Verrons-nous un renversement par des démantèlements d'entreprises?

La relève agricole espère pouvoir accéder à la propriété en tant qu'exploitant-gestionnaire et non à titre d'actionnaire. Il faudra donc préconiser des structures d'entreprise où l'aspect humain est important.

### **ET DANS LE SECTEUR PORCIN ...**

En 2001, on dénombrait 341 entreprises porcines dans la région sur un total de 3 743. Ces entreprises porcines ont déclaré en moyenne 1 761 têtes (toutes catégories confondues) avec un revenu agricole moyen de 502 000 \$.

En ce qui concerne la valeur moyenne du capital des entreprises porcines du Centre-du-Québec, on l'évalue à plus de 1,1M \$ par entreprise. On sait aussi que 55 % des entreprises porcines ont un capital inférieur à 1M \$.

Concernant leurs structures d'entreprises, elles sont réparties à peu près à parts égales dans les 3 formes juridiques, soit 34 % sont des propriétaires uniques, 28 % sont des sociétés et 38 % des compagnies.

### **LA RELÈVE; DE PLUS EN PLUS FORMÉE**

Le dernier « *Profil de la relève agricole au Québec 2000* » du MAPAQ fait ressortir que 52 % des jeunes qui s'établissent détiennent une formation agricole. Le Centre-du-Québec est en première position à ce palmarès, là où on retrouve 61 % des établis qui détiennent un diplôme agricole.

Malgré cela, l'accompagnement par la génération précédente, ainsi que par des intervenants qualifiés est nécessaire. **L'accès aux services-conseils non liés** est donc un autre élément non négligeable dont doit tenir compte la relève lors de son établissement. Dans la région, la création du *Réseau des professionnels en établissement agricole\** démontre la volonté d'assurer le transfert des entreprises agricoles dans l'intérêt de tous et d'assurer également une agriculture viable, vivable, rentable et transférable aux générations futures. La relève agricole est prête à relever le défi de l'accès à la profession agricole en étant également très consciente des nombreuses contraintes qui lui sont imposées.

De nouvelles règles du jeu viennent encadrer la production et par le fait même l'établissement en agriculture. Ces règles, souvent dictées par les pressions sociales, ont un coût que les producteurs agricoles doivent assumer sans pour autant en recevoir compensation dans leur revenu. Un jeune qui souhaite accéder à la profession doit donc prévoir les montants nécessaires.

La relève agricole souhaite ardemment l'application de politiques favorisant une agriculture durable dans l'ensemble du territoire québécois. Elle est très consciente et favorable à la mise en place d'un cadre environnemental. Mais il sera aussi nécessaire que des programmes d'aide viennent mieux supporter les jeunes qui doivent investir pour être conformes aux règles en vigueur pour pouvoir vivre décemment de l'agriculture.

La relève aura également besoin que les programmes actuels d'aide à l'établissement soit remaniés afin d'être conséquents avec les nouvelles règles du jeu!